



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amnistie

Question écrite n° 4119

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la défense de l'animal. L'amnistie accordée après chaque élection présidentielle aux malfaiteurs qui ont fait subir à des animaux des mauvais traitements est perturbante. L'exclusion de l'amnistie doit être appliquée non seulement pour les délits d'acte de cruauté, rarement retenus par les tribunaux, mais pour toutes les infractions concernant des animaux. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'aucun projet de loi d'amnistie n'a été déposé devant le Parlement, ainsi que l'a annoncé le Président de la République, qui a rappelé que la loi doit s'appliquer de la même façon pour tous les citoyens de la République française.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4119

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5509

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6574